



Banque + avenant + non signé - puis-je annuler?

Par **Jérôme**, le **07/12/2011** à **15:23**

Bonjour,

J'ai demandé à ma conseillère de retarder mes échéances de crédit immobilier par email. Elle a proposé le 20 de chaque mois, au lieu du 5, ce que j'ai validé (toujours par email sur le site de la banque).

Une fois effectué, je me rend compte que ça me coute 20,60 euros pour chaque crédit (il y en a deux) et qu'en plus l'un des crédit n'a pas pu être décalé ce mois-ci (l'autre oui).

N'ayant pas signé les papiers envoyé par la poste concernant cette modification, puis-je demander l'annulation et le remboursement de cette demande?

Merci de votre aide,
Cordialement.